

1 - Installation du CNESER :

- Installation des quatorze représentants des Grands Intérêts Nationaux à la Commission permanente du CNESER :

- 8 représentants des employeurs et des salariés : CASSETTE S. (CGT), RETY B. (FO), MEYEMBERG U. (CFDT), [BOUZBOUZ (3 ans – CGC), BRUEAUX S. (1 an – CFTC)], MARTIN SAINT LEON L. (CGPME), MUNEROT L. (UPA), JAVELAID S. (MEDEF), PINKUS M. (MEDEF). **Par affichage.**

- 1 représentant des fédérations de parents d'élèves représentées au Conseil supérieur de l'éducation. Vote des GIN FCPE VS PEEP. Le choix se fait entre une solution d'alternance entre les 2 ou seulement la FCPE. Le vote est en faveur d'une alternance annuelle en commençant par FCPE.

- 5 autres représentants à désigner parmi les représentants des GIN à la CP : candidats (SNPDEN, CGE, Céreq, CESE, FSEF).

- Désignation d'une personnalité qualifiée, membre du CNESER au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAV). FSU

Question de la FSU sur le fonctionnement du CNESER : demande à ce que les élus soient respectés (réf. au précédent CNESER + convocation et documents arrivés tardivement). Les rectorats font de l'obstruction pour rembourser les frais de certains élus. Demande d'un bilan des avis du CNESER devrait être établi. Et prise en compte des temps de préparation et du travail fourni par les élus dans leur charge de service.

CGT appuie et demande que les réunions se tiennent le mardi pour préparer le lundi.

Réponse Abécassis : il renvoie au RI. Proposer les amendements par écrit. Un rappel sera fait aux rectorats et demande à ce que les endroits où il y a des problèmes soient signalés. Le calendrier annuel sera dressé à l'avance pour que les rectorats puissent prévoir les frais. Pour le jour, un sondage des membres du CNESER sera fait pour savoir si préférence le lundi ou le mardi.

Demande réitérée par la FSU pour le montant des remboursements parisiens (55 € la nuitée). La CPU appuie les syndicats pour faire une demande à la DGAFP.

2 – COMUes et association

- Projet de décret portant association de l'université Paris-II à la COMUE Sorbonne universités.

Le projet est présenté en rappelant les difficultés institutionnelles qui ont été vécues entre P2 et la COMUE SU.

La FSU relève que tout a été fait pour garantir l'autonomie de Paris 2.

SL, pour l'UNSA, revient sur l'historique (sortie de P2 du PRES SU ; diverses options envisagées – notamment avec l'ICP - puis maintenant association avec la COMUE SU). Il souhaite entendre les présidents sur ces péripéties, en particulier celui de P2. Dans la mesure où l'association semble convenir à la grande majorité des collègues de P2 qui se sont exprimés largement en AG (4 AG), il n'y a pas de raison de ne pas les suivre. **L'UNSA vote pour** cette association.

CNRS : Il y a un manque d'informations des membres du CNESER, notamment la fusion P4-P6.

FO : fausse apparence de l'accord des personnels.

SNPTES : Vision technocratique du recrutement.

CFDT : Favorable aux COMUE mais vision négative du projet à cause de l'article 1.

La FAGE : opacité. Le projet de recherche est vide. La Fage ne soutiendra pas.

Réponses P2 : l'historique. Effectivement P2 a été fondateur du PRES. Le changement introduit par la loi Fioraso ne convenait plus à la communauté. Il y a eu d'autres alternatives recherchées. Mais difficile d'abandonner ce qui avait déjà été fait avec SU. L'association est le moins mauvais choix. La position de l'université / aux processus de fusion est claire.

Réponses SU : P2 était cofondateur du PRES et cosignataire de l'IDEX. Des craintes sont apparues. C'est une étape pour P4 et P6 qui souhaitent fusionner si les communautés adoptent. Mais P2 a toute sa place car on ne peut pas imaginer faire une grande université sans économie et droit. Cet accord vise à rassurer P2. C'est une coopération de fond qui progressivement rassurera P2.

Vote : 20 Pour (dont l'UNSA) ; 6 abst. ; 56 Contre

- Projet de décret portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Bretagne Loire » et approbation de ses statuts.

Vote sans débat.

Comme nous l'avons dit le 21/09, cette COMUE (7 universités, 15 écoles, 4 organismes et 1 agence) est mastodontique et son mode de gouvernance ne nous paraît pas opératoire (CAC pléthorique, de nombreuses instances et couches intermédiaires pour administrer ce qui est mutualisé). Par ailleurs, une visite de l'UNSA effectuée les 7 et 8 octobre derniers dans trois établissements sur place (Nantes, Angers, Le Mans), révèle que les personnels n'ont pas été associés à cette construction qui reste pour eux extrêmement opaque. **L'UNSA vote contre** cette usine à gaz !

Vote : 32 Pour (CFDT, FAGE), 9 abst., 43 CONTRE (dont l'UNSA).

- Projet de décret portant association de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées à l'Ecole polytechnique.

Concertation approfondie des personnels via des GT puis un plan d'actions. Le projet de coopération fixe les règles de gouvernance.

Le Dr de l'école polytechnique évoque un processus exemplaire. Au départ, les OS étaient inquiètes. La convention a été longuement discutée.

Ces deux établissements se situant dans la COMUE Université Paris-Saclay dont ils sont membres fondateurs, l'UNSA souhaite savoir quel est l'intérêt de procéder à une association au sein d'une COMUE déjà instituée. L'article 3 de la convention est un peu expéditif à ce sujet. Nous souhaitons entendre la directrice et le président sur ce point. Si les votes des CA et CT sont favorables, nous voulons connaître le résultat des votes de chacune de ces instances. Sous réserve de la présentation de ces résultats, **nous voterons pour** cette association.

CFDT : original. C'est une première de voir une association dans une COMUE. On ne voit pas l'intérêt. Cette tendance de voir les écoles se rapprocher, nous inquiète beaucoup.

SNPTES : la création de forteresse dans une COMUE nous inquiète. Même interrogation de l'UNEF + le fait que les étudiants ne sont pas représentés.

FSU (SNCS) : réelle concertation et cohérence au niveau de la recherche.

FO : Contre / au contexte de la COMUE Saclay.

DGESIP : il y a des cas d'associations dans des COMUE. Par exemple Bordeaux (IEP, INP). Le MENESR n'est pas favorable à des obligations de bloc à bloc.

Vote : 28 Pour (dont l'UNSA), 34 abst. (SNPTES, CFDT, FAGE...), 17 CONTRE.

3 – Formations

- Projet d'arrêté portant habilitation à délivrer les certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire.

Le présent texte arrive après expertise et, le cas échéant, quelques navettes avec certains établissements. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable. L'arrêté habilite chaque université concernée à délivrer les certificats d'études supérieures pour lesquels l'habilitation a été sollicitée. **L'UNSA vote pour.**

Vote : 74 Pour (dont l'UNSA), 3 abst., 0 CONTRE.

- Projet d'arrêté fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine.

Vote : 74 Pour (dont l'UNSA), 3 abst., 0 CONTRE.

4 – Etablissements

- Projet de décret portant modification des statuts de l'école centrale de Lille.

Le texte complète les missions de l'école, en particulier en ce qui concerne la délivrance des titres d'ingénieurs et de diplômes nationaux. Il précise les modalités d'admission, de scolarité et de contrôle des connaissances des élèves ingénieurs. Il étend par ailleurs les délégataires de signature et procède à un toilettage réglementaire. **L'UNSA vote pour.**

Vote : 49 Pour (dont l'UNSA, CFDT, FAGE, UNEF), 19 abst. (dont FSU, CGT), 0 CONTRE.

- Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 25 septembre 2013 modifié relatif aux instituts et écoles internes et aux regroupements de composantes des EPSCP (**suppression de l'institut de biologie fondamentale et appliquée de l'université de Caen – IBFA -**).

Cela fait suite à la fusion de cet institut avec l'UFR des sciences de l'université de Caen prévu au 1^{er} septembre 2016. Vote unanime du CA et du CT. Mais pas de consultation du CHSCT d'établissement sur les conséquences à venir de ces réorganisations. A ce motif, **l'UNSA s'abstiendra.**

Réserves de la FSU car l'arrêté semble arriver après le processus de concertation. Donc craintes pour les personnels.

Réponse : il y aura en fait peu de changements. C'est un projet essentiellement scientifique et pédagogique. Le conseil de l'UBFA avait voté pour l'abandon de son article 713-9.

UNEF : cela arrive dans un contexte de suppression de postes.

Réponse : 60 postes d'E-C gelés sur 4 ans pour faire face aux difficultés financières. Les précédentes fusions n'ont pas entraîné de suppressions significatives.

FO : il n'y a pas eu passage devant la CHSCT ?

Réponse DGESIP : le CA et le CT ont été consultés. Avis unanime sur l'abandon du 713-9 et les projets de fusion. Le CHSCT ne peut pas se prononcer avant que la fusion n'ait été prononcée.

Vote : 22 Pour (CPU, FAGE, CFDT), 21 abst. (dont l'UNSA, SNPTES), 27 CONTRE (FSU, ...).

- Projet d'arrêté portant reconnaissance par l'Etat de l'établissement d'enseignement supérieur privé « STRATE école de design ».

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé (statut SAS) : 150 enseignants et intervenants (**sur le site web, on ne trouve rien sur l'équipe pédagogique**). Politique sociale : 2000 € pour 20 étudiants, soit une réduction des frais de scolarité de 22% (**c'est maigre !**). Et une aide de 500 € est proposée dans le cadre de la mobilité internationale en 4^{ème} année (**c'est encore maigre, surtout avec une mobilité internationale obligatoire**). Concernant l'adossement recherche, le design n'est pas considéré comme une discipline de recherche. Sur le site, on ne trouve pas grand chose sinon un partenariat avec l'ENSAM pour un master recherche. Un blog précise que l'équipe de recherche est composée de 5 personnes dont 3 docteurs (**??**). **Au vu de ces éléments, l'UNSA est très réservée et votera contre.**

Unef : veut avoir des précisions sur l'admission (APB). Politique sociale peu conséquente (2000€ sur 10000€, c'est peu). Combien d'enseignants-chercheurs pour juger de l'encadrement des étudiants. Place des étudiants dans les conseils de l'école.

CIEP : aucune référence au processus de Bologne.

FAGE : contre car peu de représentation des étudiants.

CGT : on est très loin des objectifs de démocratisation.

FSU : ce dossier avait déjà été présenté. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui n'a pas vocation à répondre.

CFDT : quel est le sens de donner une reconnaissance par l'état à ce type d'organisation ? Propose la création d'une commission du CNESER sur l'enseignement supérieur privé.

Supautonome-FO : y a-t-il des labos de recherche ? Êtes-vous une société à but non lucratif.

CGE : souligne le nombre de partenariats avec des écoles et universités. Y a un besoin. Ils trouvent leur encadrement recherche par les partenariats avec les grandes écoles.

CGC : il faut soutenir les écoles privées car elles ont le courage de boucler un budget avec masse salariale.

Réponse 1 : on n'est pas dans un processus d'accréditation mais une première étape. On apporte un concours au service public dans un domaine qui existe très peu. N'est pas dans APB. Elle délivre un titre certifié RNCP.

Réponse 2 : il se dit attaché au service public. Nous avons un rôle à jouer là où l'université est très peu présente. Il existe d'autres écoles de design mais qui ne fournissent pas assez pour répondre à la demande du marché. Nous sommes en partenariat avec différentes écoles et le ministère de l'industrie. Sur la recherche : le design n'est pas une discipline de recherche. 5 E-C dont 3 docteurs. Parmi les intervenants, 5 possèdent un doctorat. C'est beaucoup dans une école de design. Oui on est à but lucratif et membre d'un groupe d'investissement. Les étudiants sont associés à différentes instances de gouvernance mais pas le CA. Oui, les frais d'inscription correspondent à 84% de nos ressources, comme dans toute école. Prix de la scolarité : année 1 - 7600€, année 2 - 9080€, année 3 - 9080€, mastère - 8500€.

Abécassis : il s'agit d'un PdA de reconnaissance par l'État de cette école. Une mission a été confiée à l'IGAENR sur l'enseignement du design. N'a pas été possible de le faire avec le

ministère de la culture et celui de l'industrie. Les rapporteurs s'inquiètent du fait que le design ne soit pas reconnu et valorisé (par exemple, dans le cadre des COMUE). Dommage de mélanger plusieurs débats (place de l'enseignement privé et formations en design).

Vote : 11 Pour (MEDEF, CGPME, CGC), 4 abst., 58 CONTRE (FSU, CFDT, SNPTES, FAGE, UNEF...)

- Projet de décret modifiant le décret n°93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Suite à la loi du 22 juillet 2013, il s'agit d'un toilettage général des statuts de l'ENPC qui n'avaient pas été modifiés depuis 1993. Ce PdD devant faire l'objet d'un contre-seing, les MENESR, des finances et des comptes publics, et de la décentralisation et de la fonction publique ont été consultés préalablement. Leurs observations ont été prises en compte. Avant la saisine du Conseil d'État, ce projet de décret modificatif est présenté pour avis au CNESER. Toutefois, ce toilettage n'a pas permis de revenir sur la procédure disciplinaire en place à l'école. **L'UNSA s'abstiendra à ce motif.**

Vote : 10 Pour, 41 Contre, 16 abst. (dont l'UNSA).

5 – Questions diverses

2 motions initiales sont présentées sur le budget de l'ESR. Une par la CFDT, la FSU, l'UNSA, le SNPTES, la FAGE et l'UNEF. L'autre par FO, CGT et SUD. La différence entre les deux tient à un paragraphe sur les COMUE. Pour l'UNSA, les arguments relatifs aux questions budgétaires relèvent du diagnostic factuel alors que ceux sur l'incidence qu'aura la mise en place des COMUE restent, à ce jour, prospectifs. Nous nous en tenons donc aux éléments factuels et **soutenons la première motion.**

Après concertation, une rédaction commune est arrêtée avec l'ensemble des organisations sauf FO qui maintient une autre rédaction et demande le vote de 2 motions avec le soutien de SUD.

2 motions sont soumises au vote :

Motion 1 (cf. ci-après) : CFDT, FSU, UNSA, SNPTES, FAGE, UNEF, CGT.
Votes : 58 Pour (dont l'UNSA), 12 NPPV. Motion 2 (sous amendée) : FO, SUD. Votes : 29 Pour, 12 Contre, 6 abst., 14 NPPV (dont l'UNSA).

Une déclaration est faite par le SNESUP et le SNPTES sur l'IUT de Saint-Denis. Une contre déclaration est faite par FO.

MOTION 1 présentée par CFDT, FSU, UNSA, SNPTES, FAGE, UNEF, CGT.

Le CNESER demande une augmentation significative du budget de l'ESR, secteur crucial pour l'avenir du pays et celui de la jeunesse.

Les besoins sont substantiels :

- Augmentation de 45000 étudiants inscrits lors de cette rentrée universitaire ;
- Précarité massive dans les laboratoires et services (plus de 70 000 précaires) ;
- Baisse continue des recrutements et des postes de titulaires,
- Sous-financement des laboratoires publics et des formations ;

Il manque 30 000 enseignants chercheurs pour faire face au sous-encadrement. Le ministre lui-même évalue à plus de 10 milliards d'euros le coût de réhabilitation du patrimoine immobilier. Le rapport de la STRANES prévoit l'accueil de 500 000 étudiants supplémentaires dans les 10 ans à venir pour répondre à l'objectif affiché de 60% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme du supérieur.

Dans les organismes de recherche, il y a un écart de 5400 postes entre les plafonds d'emplois présentés dans le projet de loi de finances 2016 et la réalité constatée. Tous les ans, l'insuffisance de la dotation publique limite l'enveloppe consacrée à la masse salariale et ne permet pas donc pas de remplacer tous les départs. Les précaires représentent une part notable des effectifs de la majorité des laboratoires, des formations et des services administratifs. Les moyens de fonctionnement sont en baisse constante et ne permettent plus de payer les charges courantes. Les équipements (scientifiques, informatiques) deviennent progressivement obsolètes et sont de toute façon en nombre insuffisant. Les bibliothèques ne répondent pas aux besoins des personnels et des étudiants. Les conditions de travail se dégradent de plus en plus se conjuguant avec une érosion du pouvoir d'achat. De surcroît, les budgets des CPER (Contrat de Plan Etat Région) ont baissé de 48%. Le budget consacré à la vie étudiante n'est pas à la hauteur des besoins.

Dans ce contexte de sous-financement, la restructuration de l'ESR ne peut pas être une réponse à la pénurie et à ses effets. Face à de nouveaux prélèvements sur les établissements, les fermetures de formations et les réductions d'équipes de recherche, l'augmentation des financement mieux repartis en fonction des besoins, est indispensable pour ne pas accroître encore les inégalités entre établissements.

C'est en milliards que se chiffrent les financements nécessaires pour faire face aux besoins et pour que les cibles de 3% du PIB consacrés à l'ESR, dont 1% pour la recherche publique et de 2% du PIB consacrés à l'enseignement supérieur, ne soient pas des vœux pieux. Le ministère doit cesser d'ignorer l'avis des personnels et des étudiants. Des mesures immédiates sont indispensables. Elles devront être inscrites au budget 2016.